37

Mairesse Greffière

Initiales



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 12 février 2019 à 19 h 30 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général Me Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée : La conseillère Lucie Bisson

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

<u>19-054</u>

ADOPTION – ORDRE DU JOUR

II est PROPOSÉ par M. André Lemay APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

19-054 1.2 ADOPTION – ORDRE DU JOUR

- 19-055 1.3 PROCLAMATION JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 11 AU 15 FÉVRIER 2019
 - 1.4 PAROLE AU PUBLIC
 - 360, RUE DE MURANO ZONE C-259
- 19-056 1.5 ADOPTION PROCÈS-VERBAUX SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 22 ET 28 JANVIER 2019

2. ADMINISTRATION

19-057 2.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME CYCLISTE AVERTI



38

Mairesse Greffière

Initiales

- 19-058 2.2 SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL MINISTÈRE DES TRANSPORTS
- 19-059 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE ENTENTE IMPLANTATION DU MARCHÉ PUBLIC ANNÉE 2019
- 19-060 2.4 APPUI RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL (RICMR) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) INSTALLATION DE RIDEAUX ÉLECTRIQUES
- 19-061 2.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ACHAT CONJOINT D'UN DRONE ET FORMATION PROGRAMME DE SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES VOLET 2 AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1
- 19-062 2.6 ENGAGEMENT TRAVAUX DE NETTOYAGE BRANCHES SANS DÉSIGNATION ET DÉCHARGE NOIRE DU RUISSEAU BELOEIL MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 19-063 2.7 MANDAT MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE ACHAT D'ENVELOPPES ET DE PAPIER RECYCLÉS
- 19-064 2.8 AIDE FINANCIÈRE ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

3. SERVICE DES FINANCES

- 19-065 3.1 APPROBATION LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 19-066 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES FONDS RÉSERVÉ FONDS DE ROULEMENT
- 19-067 3.3 DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 19-068 4.1 DÉPÔT LISTE D'EMBAUCHE DE PERSONNEL
- 19-069 4.2 EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS
- 19-070 4.3 PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

- 19-071 5.1 ADJUDICATION TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES RÈGLEMENT 1009, LOT 13
- 19-072 5.2 PROVISION GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES RÈGLEMENT 1009, LOT 13



39

Mairesse Greffière

Initiales

- 19-073 5.3 ADJUDICATION TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE GRENOBLE RÈGLEMENT 1219, LOT 1
- 19-074 5.4 PROVISION GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE D'INFRASTRUCTURES RUE DE GRENOBLE RÈGLEMENT 1219, LOT 1
- 19-075 5.5 ADJUDICATION TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLOPÉDESTRES BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER ET RUE BORDUAS RÈGLEMENT 1225, LOT 1
- 19-076 5.6 PROVISION GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLOPÉDESTRES BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER ET RUE BORDUAS RÈGLEMENT 1225, LOT 1
- 19-077 5.7 ADJUDICATION TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL SUR DIVERSES RUES – RÈGLEMENT 1220, LOT 1
- 19-078 5.8 PROVISION GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL SUR DIVERSES RUES RÈGLEMENT 1220, LOT 1
- 19-079 5.9 ADJUDICATION FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX ANNÉE 2019
- 19-080 5.10 ADJUDICATION ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX ABRIS SOLAIRES POUR BANCS DE JOUEURS SUR UN TERRAIN DE BASEBALL PROJET SA-19-03 FONDS À DES FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX
- 19-081 5.11 ACHAT REGROUPÉ SULFATE D'ALUMINIUM QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – ANNÉE 2019
- 19-082 5.12 MODIFICATION D'UNE DEMANDE ENFOUISSEMENT DE SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE – HYDRO-QUÉBEC – PROGRAMME EMBELLIR LES VOIES PUBLIQUES – CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET RUE DE MURANO
- 19-083 5.13 ACCEPTATION DE RÉSILIATION ET ABROGATION DES RÉSOLUTIONS 18-628 ET 18-629 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASE D) PROJET SI-17-161, LOT 8
- 19-084 5.14 AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE FRANCHISSEMENT DE PIPELINE COMPAGNIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE LTÉE
- 19-085 5.15 RECONDUCTION CONTRAT DE TRAVAUX D'ENTRETIEN HORTICOLE ANNÉE 2019 PROJET SA-18-22
- 19-086 5.16 ADOPTION GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ENTREPOSAGE AUX ATELIERS MUNICIPAUX, CLÉS EN MAIN, INCLUANT LES SERVICES PROFESSIONNELS PROJET R-1174



40

Mairesse Greffière

Initiales

6. SERVICE DE L'URBANISME

19-087 6.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 360, RUE DE MURANO ZONE C-259

7. SERVICE DES LOISIRS

- 19-088 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE CONTRATS DE LOCATION CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL ACTIVITÉS DU CLUB DE SOCCER DE SAINTE-JULIE INC. ET DE L'ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE SAINTE-JULIE INC. SAISON 2018-2019
- 19-089 7.2 ADHÉSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2019-2020 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
- 19-090 7.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE TOURNOI DE BALLE-MOLLE LIGUE BALLE MOLLE FEMME MAISON STE-JULIE INC.
- 19-091 7.4 AIDE FINANCIÈRE ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-JULIE
- 19-092 7.5 AIDE FINANCIÈRE ENGAGEMENT DE RESSOURCES ADMINISTRATIVES CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-JULIE
- 19-093 7.6 AIDE FINANCIÈRE ENGAGEMENT DE RESSOURCES ADMINISTRATIVES CLUB DE SOCCER DE SAINTE-JULIE

8. AVIS DE MOTION

- 19-094 8.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 964-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'ENCADRER L'UTILISATION DES FOYERS ET POÊLES
- 19-095 8.2 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 1185-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1185 QUI AVAIT POUR OBJET DE PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE SANS TRANCHÉE SUR DIVERSES RUES DANS LA VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS
- 19-096 8.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 1231 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART, LES FRAIS CONTINGENTS ET LES TAXES RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES DU RUISSEAU BELOEIL POUR UN MONTANT DE 63 925 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 63 925 \$
- 19-097 8.4 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 1232 AUTORISANT LE PAIEMENT DES FRAIS D'ACQUISITION D'APPAREILS RESPIRATOIRES AUTONOMES ET D'ACCESSOIRES CONNEXES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR UN MONTANT DE 444 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 444 000 \$

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

19-098 9.1 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 964-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'ENCADRER L'UTILISATION DES FOYERS ET POÊLES



41

Mairesse Greffière

Initiales

- 19-099 9.2 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 1185-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1185 QUI AVAIT POUR OBJET DE PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE SANS TRANCHÉE SUR DIVERSES RUES DANS LA VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS
- 19-100 9.3 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 1231 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART, LES FRAIS CONTINGENTS ET LES TAXES RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES DU RUISSEAU BELOEIL POUR UN MONTANT DE 63 925 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 63 925 \$
- 19-101 9.4 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 1232 AUTORISANT LE PAIEMENT DES FRAIS D'ACQUISITION D'APPAREILS RESPIRATOIRES AUTONOMES ET DES ACCESSOIRES CONNEXES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR UN MONTANT DE 444 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 444 000 \$

10. RÈGLEMENTS

- 19-102 10.1 RÈGLEMENT 1101-82 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES RÉSIDENTIELS SOUTERRAINS ET ATTENANTS, AINSI QUE LES NORMES VISANT LES GARAGES SITUÉS DANS LE PROJET DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU
- 19-103 10.2 RÈGLEMENT 1227 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, DU 1901 AU 1975, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 735 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 735 000 \$
- 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC
- 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-104 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

1.4 PAROLE AU PUBLIC

360, RUE DE MURANO – ZONE C-259

Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.



42

Mairesse Greffière

Initiales

<u>19-055</u>

PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 11 AU 15 FÉVRIER 2019

ATTENDU les conséquences importantes découlant du décrochage scolaire sur les individus et sur la société en général;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire 2019 ont pour thème « Nos gestes, un + pour leur réussite »;

ATTENDU QUE l'élève est l'acteur principal de sa propre réussite, de par ses efforts et ses accomplissements;

ATTENDU QUE, par l'entremise de leurs gestes d'encouragement et leur soutien, les parents, les enseignants, les proches, les intervenants, les professionnels, les directions d'école, les gens d'affaires et les élus ont une influence significative sur les jeunes et contribuent ainsi à leur réussite scolaire;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

De proclamer les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 Journées de la persévérance scolaire;

De saluer les efforts de tous les intervenants qui posent des gestes favorisant la persévérance scolaire chez les jeunes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-056</u>

ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 22 ET 28 JANVIER 2019

II est PROPOSÉ par M. Mario Lemay APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 22 et 28 janvier 2019, tel que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-057</u>

AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME CYCLISTE AVERTI

ATTENDU QUE la Loi sur le ministère des Transports (RLRQ, chapitre M-28) prévoit que les sommes versées au Fonds de la sécurité routière sont affectées exclusivement au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route;



43

Mairesse Greffière

Initiales

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière a pour objectif général de contribuer à améliorer le bilan routier;

ATTENDU QUE ce Programme vise à diminuer les risques de décès et de blessures des usagers du réseau routier, notamment ne ce qui concerne les types de clientèle les plus vulnérables comme les cyclistes, les piétons, la clientèle scolaire, les personnes âgées et les personnes en perte d'autonomie;

ATTENDU QUE ce Programme vise à encourager la concertation et la participation des intervenants concernés par les enjeux de la sécurité routière;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est un organisme admissible au Programme;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite présenter des projets admissibles dans les domaines de la sensibilisation, la prévention, l'éducation ou la formation en matière de sécurité routière;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'autoriser la coordonnatrice relations avec les citoyens et ville intelligente à préparer et signer les demandes d'aide financière pour les projets suivants, soit :

- Programme cycliste averti;
- Aménagements sécurisant les déplacements des écoliers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-058</u>

SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est admissible à une subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la subvention s'élève à un montant de 653 381 \$ pour les travaux de réfection de la rue Nobel;

ATTENDU QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés sur une route dont la gestion incombe à la Ville de Sainte-Julie;

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

DE confirmer que les travaux concernant la réfection de la rue Nobel sont terminés;



44

Mairesse Greffière

Initiales

De confirmer que les coûts admissibles concernant les travaux de réfection de la rue Nobel dans le cadre de la subvention pour l'amélioration du réseau routier local, volet accélération des investissements (N° AIRRL-2017-417) totalisent une somme de 1 155 784,33 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-059

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - IMPLANTATION DU MARCHÉ PUBLIC - ANNÉE 2019

ATTENDU QUE la Ville souhaite reconduire la tenue du marché public estival extérieur (ci-après le « marché ») sur son territoire en 2019 et confier la gestion de ce marché à l'Action pour un environnement sain (ci-après « APES »);

ATTENDU QUE la Ville, la Fabrique de la paroisse de Sainte-Julie (ci-après la « Fabrique ») et les Chevaliers de Colomb de Sainte-Julie conseil 8203 (ci-après les « Chevaliers de Colomb ») ont convenu de tenir le marché sur la propriété située sur une portion du lot 5 431 568 du Cadastre du Québec, à savoir l'espace de stationnement compris entre le centre communautaire des Chevaliers de Colomb et l'église de Sainte-Julie;

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville et la Fabrique concernant la location d'espaces pour la tenue du marché à cet emplacement jusqu'en 2020;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente relatif à l'implantation du marché pour l'année 2019 avec l'APES, la Fabrique et les Chevaliers de Colomb, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser le trésorier à payer les compensations financières prévues dans le protocole.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-060

APPUI – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL (RICMR) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) – INSTALLATION DE RIDEAUX ÉLECTRIQUES

ATTENDU la résolution 19-383 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional autorisant la présentation d'une demande d'aide financière pour l'installation de rideaux électriques au Centre multisports régional dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

II est PROPOSÉ pa APPUYÉ pa

par M. Normand Varin par Mme Isabelle Poulet



45

Mairesse Greffière

Initiales

RÉSOLU:

D'appuyer la Régie intermunicipale du Centre multisports régional dans sa demande d'aide financière dans le cadre du FARR pour l'installation de rideaux électriques au Centre multisports régional.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-061</u>

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ACHAT CONJOINT D'UN DRONE ET FORMATION – PROGRAMME DE SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES – VOLET 2 – AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, qui entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite se prévaloir du volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec afin de soutenir des actions de préparation aux sinistres, notamment l'achat d'un drone;

ATTENDU QUE la Ville atteste avoir complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

ATTENDU QUE la Ville désire se regrouper avec la Municipalité de Saint-Amable pour soutenir des actions de préparation aux sinistres;

II est PROPOSÉ par M. André Lemay APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie présente une demande d'aide financière de 10 000 \$ à l'Agence, dans le cadre du volet 2 du programme précité et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lesquelles totalisent 24 000 \$ pour les deux municipalités visées;

QUE la Ville confirme que sa contribution sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la Ville atteste que, aux fins de ce programme, elle se regroupera avec la Municipalité de Saint-Amable, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la Ville autorise le directeur du Service de sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le formulaire de demande d'aide financière et elle atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



46

Mairesse Greffière

Initiales

<u>19-062</u>

ENGAGEMENT - TRAVAUX DE NETTOYAGE - BRANCHES SANS DÉSIGNATION ET DÉCHARGE NOIRE DU RUISSEAU BELOEIL - MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) procédera à des travaux de nettoyage, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, sur les branches sans désignation et Décharge noire;

ATTENDU QUE selon le *Règlement 208 régissant les parties du budget* de la MRC et établissant les quotes-parts de la MRC, toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités locales concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage de ce cours d'eau sur leur territoire respectif;

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE la Ville a été informée par la MRC des travaux de nettoyage à intervenir sur ton territoire sur les branches précitées du ruisseau Beloeil;

QUE la Ville s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs à ces travaux de nettoyage, conformément aux dispositions du règlement 208 de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-063</u>

MANDAT - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE - ACHAT D'ENVELOPPES ET DE PAPIER RECYCLÉS

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Sainte-Julie de participer à un appel d'offres regroupé pour l'achat d'enveloppes et de papier recyclés avec la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC), les municipalités locales qui en font partie ainsi que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, pour la période du 14 mai 2019 au 13 mai 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier la gestion de cet appel d'offres à la MRC;

II est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'adhérer au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés décrit dans le préambule de la présente résolution;

De mandater la MRC de Marguerite-D'Youville à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la période précitée au nom de ce regroupement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



47

Mairesse Greffière

Initiales

<u>19-064</u>

AIDE FINANCIÈRE – ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR – FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

ATTENDU QUE la Fabrique de la Paroisse de Saint-François-d'Assise souhaite se doter d'un défibrillateur;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour l'acquisition d'un tel appareil;

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 2 527,15 \$, toutes taxes comprises, à la Fabrique de la Paroisse de Saint-François-d'Assise pour l'achat d'un défibrillateur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-065</u>

APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 18 janvier 2019 au 7 février 2019 :

| Liste F-2019-03 | Chèques à ratifier | 613 578,03 \$ |
|-----------------|--------------------|-----------------|
| Liste F-2019-04 | Comptes à payer | 1 281 465,78 \$ |

II est PROPOSÉ par M. Mario Lemay APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 18 janvier 2019 au 7 février 2019 apparaissant sur les listes F-2019-03 et F-2019-04;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-066</u>

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES - FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;



48

Mairesse Greffière

Initiales

II est PROPOSÉ par M. Mario Lemay APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'approuver que le financement des projets présents au rapport du Service des finances en date du 7 février 2019, totalisant une somme totale de 61 658,03 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux :

- sur une période de 5 ans, de 2020 à 2024, pour une somme de 35 590,77 \$;
- sur une période de 4 ans, de 2020 à 2023, pour une somme de 26 067,26 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-067</u>

DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER - FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES

ATTENDU QUE l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que le trésorier doit produire, au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, un rapport sur le financement des partis politiques municipaux et le contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier précédent;

ATTENDU le rapport préparé par le trésorier en date du 30 janvier 2019;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du rapport du trésorier pour l'année 2018;

QU'une copie de ce rapport soit transmise au Directeur général des élections du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-068

DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE DE PERSONNEL

ATTENDU l'article 4.2 du Règlement 1027 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires qui exige le dépôt de la liste d'embauche, par le directeur général, de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant à la séance du Conseil suivant l'embauche;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par Mme Amélie Poirier



49

Mairesse Greffière

Initiales

RÉSOLU:

D'accepter l'embauche de la personne suivante selon les modalités ci-dessous :

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)

| Dubuc, Yoann | Étudiant | Animateur responsable – Service des loisirs | 28 février 2019 |
|--------------|----------|------------------------------------------------|-----------------|
|--------------|----------|------------------------------------------------|-----------------|

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-069</u>

EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire pourvoir un poste de préposé à l'entretien au sein du Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE l'affichage de ce poste a eu lieu;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 11 février 2019;

II est PROPOSÉ par M. Normand Varin APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'embaucher M. Serge Tremblay au poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures et gestion des actifs, à compter du 18 février 2019, et ce, selon le salaire et les conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-070

PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a mis sur pied, en 2009, un projet appelé « Un pont vers demain » visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

ATTENDU QUE ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

ATTENDU QUE l'UMQ s'engage, par ce partenariat, à verser une subvention à la municipalité si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaires;



50

Mairesse Greffière

Initiales

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a joint, en 2014, ce mouvement de solidarité envers ces jeunes, lequel vise leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie à l'UMQ son intérêt pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et par conséquent, réserve un emploi étudiant pour ce programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-071

ADJUDICATION - TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES - USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - RÈGLEMENT 1009, LOT 13

ATTENDU QU'une demande de soumissions par invitation a été effectuée pour des travaux de réfection des toitures à l'usine d'épuration des eaux usées;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 1^{er} février 2019, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 11 février 2019;

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat pour les travaux de réfection des toitures à l'usine d'épuration des eaux usées au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Couverture Montréal-Nord Itée, située au 8200, rue Labadie (Québec) H1P 2A9, pour une somme totale de 57 430,01 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 1^{er} février 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-072</u>

PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES RÈGLEMENT 1009, LOT 13

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de réfection des toitures à l'usine d'épuration des eaux usées, à la compagnie Couverture Montréal-Nord Itée, pour une somme de 57 430,01 \$;



51

Mairesse Greffière

Initiales

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues dans le bordereau de soumission pourraient être requises;

II est PROPOSÉ par M. André Lemay APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'autoriser, pour la réalisation des travaux de réfection des toitures à l'usine d'épuration des eaux usées, une provision de 7 % pour les imprévus, représentant une somme de 4 020,10 \$, portant le somme autorisée à 61 450,11 \$;

De requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

De requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-073

ADJUDICATION - TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE GRENOBLE - RÈGLEMENT 1219, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation de travaux de réfection majeure d'infrastructures sur la rue de Grenoble, prévus dans le règlement 1219;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 22 janvier 2019, conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 11 février 2019;

II est PROPOSÉ par M. Mario Lemay APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Eurovia Québec Construction inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5;

D'adjuger le contrat concernant des travaux de réfection majeure d'infrastructures sur la rue de Grenoble au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Eurovia Québec Construction inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5, le tout selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 1 700 204,94 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 22 janvier 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



52

Mairesse Greffière

Initiales

<u>19-074</u>

PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE D'INFRASTRUCTURES – RUE DE GRENOBLE RÈGLEMENT 1219, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de réfection majeure d'infrastructures sur la rue de Grenoble à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc., pour une somme de 1 700 204,94 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues dans le bordereau de soumission pourraient être requises;

II est PROPOSÉ par M. Mario Lemay APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'autoriser, pour la réalisation des travaux de réfection majeure d'infrastructures sur la rue de Grenoble, une provision de 7 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 119 014,36 \$, portant la somme autorisée à 1 819 219,30 \$;

De requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

De requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u> 19-075</u>

ADJUDICATION - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLOPÉDESTRES BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER ET RUE BORDUAS - RÈGLEMENT 1225, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation de travaux d'aménagement de pistes cyclopédestres sur le boulevard Armand-Frappier et la rue Borduas, prévus dans le règlement 1225;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 5 février 2019, conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 11 février 2019;

II est PROPOSÉ par M. Normand Varin APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat concernant des travaux d'aménagement de pistes cyclopédestres sur le boulevard Armand-Frappier et la rue Borduas au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Univert Paysagement inc., située au 1142, rue Briand, Chambly (Québec) J3L 2T2, le tout selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 369 999,90 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 5 février 2019 et conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 1225.



53

Mairesse Greffière

Initiales

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-076</u>

PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLOPÉDESTRES – BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER ET RUE BORDUAS – RÈGLEMENT 1225, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux d'aménagement de pistes cyclopédestres sur le boulevard Armand-Frappier et la rue Borduas, à la compagnie Univert Paysagement inc., pour une somme de 369 999,90 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues dans le bordereau de soumission pourraient être requises;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'autoriser, pour la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclopédestres sur le boulevard Armand-Frappier et la rue Borduas, une provision de 5 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 18 500 \$, portant la somme autorisée à 388 499,90 \$;

De requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

De requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-077

ADJUDICATION – TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL SUR DIVERSES RUES – RÈGLEMENT 1220, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation d'inspections télévisées et de travaux de nettoyage sur certains tronçons des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial sur diverses rues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 30 janvier 2019, conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 11 février 2019;

II est PROPOSÉ par M. André Lemay APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet



54

Mairesse Greffière

Initiales

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat concernant des travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égout sanitaire et pluvial sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise CIMA+ Construction inc., située au 3400, boulevard du Souvenir, bureau 600, Laval (Québec) H7V 3Z2, pour une somme de 73 792,68 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 30 janvier 2019 et conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 1220.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-078

PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL SUR DIVERSES RUES RÈGLEMENT 1220, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic sur certains tronçons des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial sur diverses rues, à la compagnie CIMA+ Construction inc, pour une somme de 73 792,68 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues dans le bordereau de soumission pourraient être requises;

II est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser, pour la réalisation des travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic sur certains tronçons des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial sur diverses rues, une provision de 20 % pour les frais imprévus et pour l'augmentation éventuelle des quantités estimées au bordereau, représentant une somme de 14 758,54 \$, portant la somme autorisée à 88 551,22 \$;

De requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

De requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-079</u>

ADJUDICATION - FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX - ANNÉE 2019

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2019;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 31 janvier 2019, conformément à la loi;



55

Mairesse Greffière

Initiales

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 11 février 2019;

II est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, présentée par la compagnie Construction DJL inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5;

D'accorder la commande pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2019 à cette entreprise, selon les prix unitaires du bordereau de soumission, pour une somme totale de 84 840,05 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 31 janvier 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-080</u>

ADJUDICATION - ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX ABRIS SOLAIRES POUR BANCS DE JOUEURS SUR UN TERRAIN DE BASEBALL - PROJET SA-19-03 FONDS À DES FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat et l'installation de deux abris solaires pour bancs de joueurs sur un terrain de baseball;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 5 février 2019, conformément à la loi:

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 11 février 2019;

II est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat n° SA-19-03 concernant l'achat et l'installation de deux abris solaires pour bancs de joueurs sur un terrain de baseball au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Techsport inc., située au 4494, route 125, Rawdon (Québec) J0K 1S0, pour une somme totale de 30 863,89 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 5 février 2019;

De payer cette somme à même le fonds à des fins de parcs et de terrains de jeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



56

Mairesse Greffière

Initiales

<u>19-081</u>

ACHAT REGROUPÉ - SULFATE D'ALUMINIUM - QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE - ANNÉE 2019

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a participé à un appel d'offres regroupé pour l'achat de sulfate d'aluminium pour l'année 2019;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, au nom de tous les participants, à l'entreprise Kémira Water Solutions Canada inc. au prix de 0,205 \$/kg liquide;

ATTENDU QUE la quote-part de la Ville de Sainte-Julie est estimée à 106 064,44 \$ dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 11 février 2019;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'entériner le contrat accordé par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable à l'entreprise Kémira Water Solutions Canada inc., située au 3405, boulevard Marie-Victorin, Varennes (Québec) J3X 1P7, pour une dépense estimée pour la Ville de Sainte-Julie de 106 064,44 \$, toutes taxes comprises, représentant une quantité de 450 000 kilogrammes liquides pour l'année 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-082</u>

MODIFICATION D'UNE DEMANDE - ENFOUISSEMENT DE SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE - HYDRO-QUÉBEC - PROGRAMME EMBELLIR LES VOIES PUBLIQUES - CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET RUE DE MURANO

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a présenté, au moyen de sa résolution 16-427, une demande à Hydro-Québec en vue d'enfouir des services d'utilité publique sur le chemin du Fer-à-Cheval, entre le carrefour giratoire et le boulevard Armand-Frappier dans le cadre du programme Embellir les voies publiques;

ATTENDU QUE ces utilités publiques seront enfouies sur une longueur approximative de 640 mètres;

ATTENDU QU'un nouveau projet de développement remet en question certains aménagements prévus sur le chemin du Fer-à-Cheval et que ce projet aura un impact important sur la rue de Murano;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite modifier sa demande originale auprès d'Hydro-Québec, de façon à y inclure, sur la rue de Murano, des travaux additionnels d'enfouissement de services d'utilité publique sur une longueur approximative de 270 mètres;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 11 février 2019;



57

Mairesse Greffière

Initiales

II est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE modifier la demande précitée de la Ville de Sainte-Julie, de façon à y inclure des travaux additionnels d'enfouissement de services d'utilité publique sur la rue de Murano, portant la longueur totale des enfouissements d'utilité publique à environ 910 mètres, soit 640 mètres sur le chemin du Fer-à-Cheval et 270 mètres sur la rue de Murano;

DE demander à Hydro-Québec d'inclure ces travaux additionnels dans son étude d'avant-projet (plans et devis, incluant l'intégration des besoins en ouvrages de génie civil des autres entreprises en réseaux de distribution câblés);

DE confirmer que la Ville de Sainte-Julie sera gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des réseaux de distribution câblés;

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer l'entente de partage des responsabilités au nom de la Ville de Sainte-Julie ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution;

DE s'engager à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec si la Ville de Sainte-Julie décide d'abandonner le projet d'enfouissement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-083

ACCEPTATION DE RÉSILIATION ET ABROGATION DES RÉSOLUTIONS 18-628 ET 18-629 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASE D) - PROJET SI-17-161, LOT 8

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le projet résidentiel Quartier Lumicité à la compagnie Excavation Civilpro inc. pour les travaux des phases 1A et 1B, conformément à la résolution 17-335 adoptée à la séance du Conseil tenue le 20 juin 2017;

ATTENDU QUE l'adjudication de ce contrat prévoit également, en option, des travaux d'infrastructures pour les phases A, B, C, D, E et F;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adjugé le contrat pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase D du projet résidentiel Quartier Lumicité, conjointement avec le promoteur Maisons Pépin inc., à la compagnie Excavation Civilpro inc., conformément aux résolutions 18-628 et 18-629 adoptées à la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 novembre 2018;

ATTENDU QUE Maisons Pépin inc. et Excavation Civilpro inc. ont convenu de résilier le contrat pour les travaux de construction de la phase D;

II est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'accepter la résiliation du contrat pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase D du projet résidentiel Quartier Lumicité n° SI-17-161, lot 8, adjugé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 novembre 2018;



58

Mairesse Greffière

Initiales

D'abroger les résolutions 18-628 et 18-629 à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-084</u>

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE FRANCHISSEMENT DE PIPELINE - COMPAGNIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE LTÉE

ATTENDU QUE, dans le cadre des travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire (collecteur nord) entre la rue Nobel et la montée des Quarante-Deux, en partenariat avec le promoteur Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., il y a lieu de conclure une convention de franchissement d'un pipeline avec la Compagnie Pétrolière Impériale Itée (ci-après la « Compagnie »);

ATTENDU QUE cette convention prendra fin dans le cas où les travaux ne débuteraient pas au cours des deux prochaines années;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 11 février 2019;

II est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur ou le chef de section – génie civil du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, la convention de franchissement d'installations n° QC-19-002 à intervenir avec la Compagnie ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-085

RECONDUCTION - CONTRAT DE TRAVAUX D'ENTRETIEN HORTICOLE ANNÉE 2019 - PROJET SA-18-22

ATTENDU l'adoption de la résolution 18-301, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 18 juin 2018, adjugeant un contrat pour les travaux d'entretien horticole à la compagnie Paysagiste Rive-Sud Itée pour l'année 2018;

ATTENDU QUE l'article 2 des directives aux soumissionnaires du devis permet à la Ville de reconduire ce contrat pour une année supplémentaire, soit pour l'année 2019;

ATTENDU QUE des représentants de l'entreprise Paysagiste Rive-Sud Itée ont manifesté leur intérêt à renouveler le contrat;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 11 février 2019;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par M. Normand Varin



59

Mairesse Greffière

Initiales

RÉSOLU:

DE se prévaloir, pour l'année 2019, de l'option de reconduction d'une année prévue dans le contrat SA-18-22 concernant des travaux d'entretien horticole conclu avec la compagnie Paysagiste Rive-Sud Itée, située au 1200, rue Labadie, Longueuil (Québec) J4N 1C7, selon les prix unitaires du bordereau de soumission en date du 24 mai 2018, pour une somme de 30 567,25 \$, toutes taxes comprises, portant la valeur totale du contrat à 61 134,50 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-086

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ENTREPOSAGE AUX ATELIERS MUNICIPAUX, CLÉS EN MAIN, INCLUANT LES SERVICES PROFESSIONNELS – PROJET R-1174

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

II est PROPOSÉ par M. André Lemay APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les travaux de construction d'un bâtiment d'entreposage aux ateliers municipaux, de type clés en main, incluant les services professionnels.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-087</u>

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 360, RUE DE MURANO - ZONE C-259

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant le futur bâtiment E, situé au 360, rue de Murano, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet consiste en l'approbation de l'aménagement du stationnement du site de la phase II du projet « Destination Sainte-Julie » du projet de l'entreprise Devimco, situé dans l'îlot commercial sud, entre le boulevard Armand-Frappier et l'autoroute 20;

ATTENDU QUE l'aire de stationnement compte 231 cases pour l'ensemble des 5 bâtiments;



60

Mairesse Greffière

Initiales

ATTENDU QU'il est prévu qu'une portion du stationnement se termine en cul-de-sac devant le futur bâtiment E, suivant l'aménagement d'un service au volant, en contravention du paragraphe 5.6.6.1 (2°) du *Règlement de zonage 1101*, et qu'une dérogation mineure serait, par conséquent, nécessaire;

ATTENDU QUE l'application de la réglementation en vigueur rendrait impossible l'aménagement d'un service à l'auto et créerait des impacts négatifs sur la fonctionnalité de l'entrée principale du projet;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété, qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et constitue un cas isolé;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 469.4.19, en date du 16 janvier 2019, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

II est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 360, rue de Murano, afin d'autoriser une allée de circulation se terminant en cul-de-sac devant la suite 100, suivant l'aménagement d'un service au volant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-088

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRATS DE LOCATION - CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL - ACTIVITÉS DU CLUB DE SOCCER DE SAINTE-JULIE INC. ET DE L'ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE SAINTE-JULIE INC. SAISON 2018-2019

ATTENDU QUE le Centre multisports régional (CMR) offre la location de terrains sportifs intérieurs pour divers organismes de la région;

ATTENDU QUE le Club de soccer de Sainte-Julie inc. et l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc. souhaitent louer des terrains sportifs au CMR pour la saison 2018-2019;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par M. Normand Varin



61

Mairesse Greffière

Initiales

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur général et la directrice du Service des loisirs à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie :

- le contrat intitulé « Contrat de location 001 752 » avec la Régie intermunicipale du Centre multisports régional (RICMR) concernant la location de terrains de soccer pour le Club de soccer de Sainte-Julie inc., pour une somme de 83 244,20 \$, toutes taxes comprises, pour la saison 2018-2019;
- le contrat intitulé « Contrat de location 002-141 » avec la RICMR concernant la location de terrains de baseball pour l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc., pour un montant estimatif de 1 738,42 \$ (12 heures de location), toute taxes comprises, cette somme pouvant varier jusqu'à un maximum de 3 621,71 \$, représentant 25 heures de location, pour la saison 2019;

D'autoriser le trésorier à émettre tout paiement requis à cette fin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-089

ADHÉSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2019-2020 – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU la Politique culturelle de la Ville de Sainte-Julie lancée en septembre 2018;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette politique, la Ville de Sainte-Julie a élaboré divers projets visant notamment à collaborer avec les représentants du milieu à la création de programmes et de services collectifs, à améliorer l'offre culturelle et à favoriser le développement culturel, social et communautaire au sein de la collectivité au moyen de diverses initiatives;

ATTENDU QUE le ministère la Culture et des Communications (MCC) a proposé à la Ville de Sainte-Julie de conclure une entente de développement culturel;

ATTENDU QUE cette entente s'inscrit dans une démarche de développement culturel des collectivités et que l'adhésion à cette entente permettrait à la Ville de Sainte-Julie d'être admissible à une aide financière susceptible de couvrir jusqu'à la moitié des coûts de certains projets élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique culturelle;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 11 février 2019;

II est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'adhérer à l'entente de développement culturel proposée par le MCC pour les années 2019-2020;

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à signer l'entente précitée au nom de la Ville de Sainte-Julie ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;



62

Mairesse Greffière

Initiales

De désigner la directrice du Service des loisirs à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Julie pour toute question relative à l'application de l'entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-090

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - TOURNOI DE BALLE-MOLLE - LIGUE BALLE MOLLE FEMME MAISON STE-JULIE INC.

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de la Ligue de balle molle femme maison Sainte-Julie inc. pour l'organisation de son tournoi qui aura lieu les 24, 25 et 26 mai 2019 et dont les profits seront versés à un organisme offrant des services aux femmes;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'accorder une aide financière maximale équivalant à quarante (40) heures de location des terrains de balle molle selon un taux horaire de 26 \$, taxes en sus, pour un total de 1 195,74 \$, toutes taxes comprises, à la Ligue de balle molle femme maison Sainte-Julie inc. pour l'organisation de son tournoi qui aura lieu les 24, 25 et 26 mai 2019;

QUE ce montant soit accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de location des terrains de balle molle pour la saison 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-091

AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la réception de deux demandes d'aide financière du Club de patinage artistique de Sainte-Julie concernant la compétition Invitation Sainte-Julie, qui se tiendra les 15, 16 et 17 février 2019, et la 41^e édition de la Revue sur glace, qui se déroulera les 13 et 14 avril 2019;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 4 « Soutien aux événements spéciaux »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 4 février 2019;

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par M. André Lemay



63

Mairesse Greffière

Initiales

RÉSOLU:

DE verser au Club de patinage artistique de Sainte-Julie une aide financière équivalant à 40 heures de location de glace, selon un taux horaire de 74,59 \$, pour une somme totale de 2 983,60 \$, toutes taxes comprises, pour la tenue de la compétition Invitation Sainte-Julie;

DE verser, en outre, à cet organisme une aide financière équivalant à 20 heures de location de glace, selon un taux horaire de 74,59 \$, pour une somme totale de 1 491,80 \$, toutes taxes comprises, pour la tenue de la Revue sur glace;

D'accorder ces montants sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace de la saison 2018-2019 de cet organisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-092</u>

AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT DE RESSOURCES ADMINISTRATIVES CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU la demande d'aide financière formulée par le Club de patinage artistique de Sainte-Julie en vue de soutenir les bénévoles œuvrant au sein du conseil d'administration au moyen de l'embauche de deux ressources;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 4 février 2019;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 1 772,16 \$ au Club de patinage artistique de Sainte-Julie pour la saison 2018-2019 dans le cadre de la politique précitée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-093

AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT DE RESSOURCES ADMINISTRATIVES CLUB DE SOCCER DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative », laquelle vise notamment à favoriser une participation accrue des jeunes de moins de 18 ans à une activité de loisir;

ATTENDU la demande d'aide financière formulée par le Club de soccer de Sainte-Julie en vue de soutenir les bénévoles œuvrant au sein du conseil d'administration ou à titre d'entraîneurs au moyen de l'embauche de deux ressources administratives;



64

Mairesse Greffière

Initiales

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 4 février 2019:

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand

APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 11 140 \$ au Club de soccer de Sainte-Julie pour la saison 2018 dans le cadre de la politique précitée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-094

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 964-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'ENCADRER L'UTILISATION DES FOYERS ET POÊLES

Avis de motion est donné par M. Normand Varin qu'à une séance distincte de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement 964-5 modifiant le règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin d'encadrer l'utilisation des foyers et poêles.

<u> 19-095</u>

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1185-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1185 QUI AVAIT POUR OBJET DE PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE SANS TRANCHÉE SUR DIVERSES RUES DANS LA VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement abrogeant le règlement d'emprunt 1185 qui avait pour objet de payer le coût des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sans tranchée sur diverses rues dans la ville ainsi que les frais contingents.

19-096

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1231 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART, LES FRAIS CONTINGENTS ET LES TAXES RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES DU RUISSEAU BELOEIL POUR UN MONTANT DE 63 925 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 63 925 \$

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier qu'à une séance distincte de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement 1231 autorisant le paiement de la quote-part, les frais contingents et les taxes relativement à des travaux de nettoyage de certaines branches du ruisseau Beloeil pour un montant de 63 925 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 63 925 \$.



65

Mairesse Greffière

Initiales

<u>19-097</u>

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1232 AUTORISANT LE PAIEMENT DES FRAIS D'ACQUISITION D'APPAREILS RESPIRATOIRES AUTONOMES ET D'ACCESSOIRES CONNEXES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR UN MONTANT DE 444 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 444 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement 1232 autorisant le paiement des frais d'acquisition d'appareils respiratoires autonomes et d'accessoires connexes pour le Service de sécurité incendie pour un montant de 444 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 444 000 \$.

<u>19-098</u>

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT 964-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'ENCADRER L'UTILISATION DES FOYERS ET POÊLES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2019 sous le n° 19-094;

II est PROPOSÉ par M. Normand Varin APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

De déposer le projet de règlement 964-5 modifiant le *Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique* afin d'encadrer l'utilisation des foyers et poêles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-099</u>

DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1185-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1185 QUI AVAIT POUR OBJET DE PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE SANS TRANCHÉE SUR DIVERSES RUES DANS LA VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2019 sous le n° 19-095;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

De déposer le projet de règlement 1185-1 abrogeant le règlement d'emprunt 1185 qui avait pour objet de payer le coût des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sans tranchée sur diverses rues dans la ville ainsi que les frais contingents.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



66

Mairesse Greffière

Initiales

<u>19-100</u>

DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1231 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART, LES FRAIS CONTINGENTS ET LES TAXES RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES DU RUISSEAU BELOEIL POUR UN MONTANT DE 63 925 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 63 925 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2019 sous le n° 19-096;

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

De déposer le projet de règlement 1231 autorisant le paiement de la quote-part, les frais contingents et les taxes relativement à des travaux de nettoyage de certaines branches du ruisseau Beloeil pour un montant de 63 925 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 63 925 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-101

DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1232 AUTORISANT LE PAIEMENT DES FRAIS D'ACQUISITION D'APPAREILS RESPIRATOIRES AUTONOMES ET DES ACCESSOIRES CONNEXES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR UN MONTANT DE 444 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 444 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2019 sous le n° 19-097;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

De déposer le projet de règlement 1232 autorisant le paiement des frais d'acquisition d'appareils respiratoires autonomes et des accessoires connexes pour le Service de sécurité incendie pour un montant de 440 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 444 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



67

Mairesse Greffière

Initiales

<u>19-102</u>

RÈGLEMENT 1101-82 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES RÉSIDENTIELS SOUTERRAINS ET ATTENANTS, AINSI QUE LES NORMES VISANT LES GARAGES SITUÉS DANS LE PROJET DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines normes d'implantation pour les garages souterrains résidentiels, de préciser certaines dispositions spécifiques aux propriétés avec garages attenants ou intégrés dont le terrain est en angle et de modifier les normes visant les garages doubles attenants situés dans le Projet du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 décembre 2018, au moyen de la résolution 18-724;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 21 janvier 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

II est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE le présent règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant les garages résidentiels souterrains et attenants, ainsi que les normes visant les garages situés dans le Projet du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, soit adopté;

QU'il porte le n° 1101-82 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>19-103</u>

RÈGLEMENT 1227 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, DU 1901 AU 1975, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 735 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 735 000 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de réfection sur un tronçon du chemin du Fer-à-Cheval, soit plus particulièrement du 1901 au 1975;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;



68

Mairesse Greffière

Initiales

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2019 sous les nos 19-045 et 19-046;

II est PROPOSÉ APPUYÉ par Mme Amélie Poirier par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE le Règlement 1227 pour payer le coût des travaux de réfection sur le chemin du Fer-à-Cheval, du 1901 au 1975, ainsi que les frais contingents pour un montant de 735 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 735 000 \$, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Mme Roy souhaite à tous une très joyeuse Saint-Valentin.
- Mme Roy mentionne que dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire, toute la société doit être interpellée par la réussite des élèves et la Ville de Sainte-Julie a un rôle à jouer à cet égard.
- Mme Roy souligne que les conseillers font présentement une tournée des écoles pour la persévérance scolaire et c'est un plaisir de la faire en compagnie de la commissaire scolaire, Mme Béatrice Ronvaux.
- Mme Roy mentionne que les 13 et 18 mars prochains, la Ville accueillera à l'hôtel de ville les élèves dont les efforts et les accomplissements auront été soulignés lors des journées de la persévérance scolaire.
- Finalement, Mme Roy demande aux citoyens d'être prudents sur les routes.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. René Cathy

 M. Cathy mentionne que l'entretien des rues secondaires laisse beaucoup à désirer, notamment au Domaine des Hauts-Bois.

Mme Roy mentionne qu'effectivement, l'hiver n'est pas facile cette année. Cependant, tous les efforts ont été mis en place afin que les rues et trottoirs soient convenablement déneigés, tout en priorisant d'abord les grandes artères.

Mme Roy mentionne qu'une quinzaine de périodes de gel et de dégel ont été enregistrées jusqu'à maintenant et qu'il y a eu plus de pluie qu'à l'habitude (120 ml, comparativement à 66 ml en moyenne), ce qui rend plus difficiles les opérations de déneigement et de déglaçage.



69

Mairesse Greffière

Initiales

M. Cathy mentionne qu'il y a tout de même place à amélioration.

Mme Roy prend bonne note des commentaires de M. Cathy.

M. Jacques Blanchard

 M. Blanchard mentionne que la rue De Lanaudière est en très mauvais état et que le croque-glace ne semble pas être efficace.

Mme Roy mentionne qu'effectivement, le croque-glace n'est pas efficace lorsque la glace est très dure et froide.

M. Jean De Lanauze

M. De Lanauze mentionne que la rue des Hirondelles est également très glacée. De plus, la Ville n'épand de la roche qu'aux intersections, alors qu'il devrait y en avoir sur toute la longueur de la rue.

Mme Roy mentionne que la roche est épandue sur toutes les rues et non seulement aux intersections.

 M. De Lanauze demande si le projet d'aide financière à l'égard des aînés relatif aux taxes municipales a été analysé.

Mme Roy mentionne que des recherches ont été faites auprès d'autres municipalités et qu'une proposition sera faite à cet effet lors de la prochaine Commission des finances de la Ville.

M. De Lanauze mentionne que le service de la dette n'apparaît plus sur le compte de taxes. Selon M. De Lanauze, le service de la dette serait désormais inclus à l'intérieur du taux de base. Ainsi, sur son compte de taxes, le taux de base est de 65,07 \$ en 2019, alors qu'il était de 58,36 \$ en 2018.

Mme Roy mentionne que des vérifications seront faites à cet effet.

M. Donald Savaria

- M. Savaria demande des précisions concernant le projet de règlement 964-5 relatif aux nuisances et à la paix publique, soit plus précisément sur la prohibition des feux de poêles à bois.
- M. Savaria mentionne que le chemin du Fer-à-Cheval aurait besoin d'un resurfaçage.

Mme Roy mentionne que ce chemin est déjà prévu dans la liste des interventions à faire sur le territoire de la Ville.

Mme Béatrice Ronvaux

• Mme Ronvaux remercie les élus pour leur tournée effectuée dans les écoles de Sainte-Julie dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire.

Mme Roy remercie également Mme Ronvaux pour son implication à cet égard.



70

Mairesse Greffière

Initiales

<u>19-104</u>

Mairesse

| | , | | | , | | |
|-----|-----|------|----|----|-----|---|
| ΙF\ | /FF | DF I | ΙΔ | SF | ANC | F |

| LEVÉE DE LA SÉANCE | | | | |
|--------------------|-------------------|------------------------------------------------|----------------------|--|
| II est | PROPOSÉ APPUYÉ | par Mme Amélie Poirier par M. Normand Varin | | |
| RÉSC | DLU : | | | |
| QUE I | a séance soit (| et est levée à 20 h 18. | | |
| ADOF | TÉE UNANIM | EMENT | | |
| | | | | |
| Suzar | nne Rov. | | Nathalie Deschesnes. | |

Greffière